



Championnats Départementaux 2017
Benjamins
Samedi 29 Avril 2017
Stade Grandmont à Tours

Une organisation conjointe



et



Composition du Jury : de 13 h 00 à 13 h 30

Confirmation des épreuves (Triathlon OBLIGATOIRE pour Benjamins) : à partir de 12 h 30 et jusqu' à 13 h 15

Tous les athlètes devront se confirmer à la chambre d'appel en début de réunion (au plus tard à 13 h 15)

Début des 1ères épreuves : 14 h 00

Horaires	Courses		Sauts	Lancers
14 h 00	4 x 60 m Benjamines 4 x 60 m Benjamins			
14 h 20	4 x 100 m Féminines 4 x 100 m Masculins			
14 h 30	400 m / haies Féminines (0,76 m) 400 m / haies Masculins (0,84 m Cadets - 0,91 m Jun. à Sen.)	14 h 30	Perche Be Filles et Garçons Triple Saut Be Filles et Garçons	
14 h 45	100m Be Filles 100m Be Garçons			
15 h 05	50m Be Filles 50m Be Garçons			
15 h 30	50 m/haies Be Filles (0,65 m) 50m / haies Garçons (0,65 m)	15 h 30	Hauteur 1 : Be Garçons Longueur 1 : Be Garçons Longueur 2 : Be Garçons	Poids Be Filles Disque Be Filles Javelot Be Filles
16 h 00	200 m Ttes Catég. Féminines (Séries au temps) 200 m Ttes Catég. Masculins (Séries au temps)	16 h 00		Marteau Be Filles et Garçons
16 h 30	800 m Ttes Cat. Féminines 800 m Ttes Catg. Masculins			
17 h 00	Marche : (Départ simultané des 2 épreuves) 2000 m Marche Be Filles 2 000 m Marche Be Garçons	17 h 00	Hauteur 1 : Be Filles Longueur 1 : Be Filles Longueur 2 : Be Filles	Poids Be Garçons Disque Be Garçons Javelot Be Garçons
17 h 30	1 000m Be Filles 1 000 m Be Garçons			
17 h 45	Finales A et B 200 m Féminines Finales A et B 200 m Masculins			
18 h 15	10 000 m Ttes Cat. Fém. et Masc.			

Résultats des triatlons et récompenses à 18 h 15

Nombre de Juges :

de 1 à 24 Athlètes engagés : 1 juge pour 4 Athlètes

de 25 à 50 Athlètes engagés : 1 Juge pour 5 Athlètes

Au déla de 50 Athlètes engagés : 2 Juge pour 7 Athlètes



**Les Clubs qui ne présenteront pas le nombre de juges suffisant , en début de compétition, se verront attribuer une amende de 10,00 € par Juge manquant (A régler au Comité à réception de la facture)
(Décision du Comité Directeur du CD 37 en date du 03/04/2017)**

Engagements sur le site du mité Départemental d'Athlétisme au plus tard le Jeudi 27 Avril 2017 à minuit

**Les engagements sur place sont autorisés mais une amende 5,00 € par Athlète sera envoyée, par le Comité, aux clubs concernés (A régler au Comité à réception de la facture)
(Décision du Comité Directeur du CD 37 en date du 03/04/2017)**